

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

| | |
|---|--|
| Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 11 Convocation en date du : 22 novembre 2024 Affichée le : 22 novembre 2024 | Le vingt-six novembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : BANCEL Béatrice Secrétaire de séance élu : DESLOIR Bernard |
|---|--|

N° 2024D605

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire explique qu'une parcelle de terrain d'environ 50 m² située 123 Rue Saint-Roch, cadastrée B1399, appartenant à la SCI les 2 R, sise 480 Rue de la Petite Bruyère, est actuellement utilisé en parking par les riverains de la Rue Quintaine/St Roch.

De ce fait, il est nécessaire d'établir une convention pour encadrer cette mise à disposition gracieuse.

Cette convention a pour but de permettre à la Commune d'y implanter un parking de stationnement pour les riverains et d'enrober ladite parcelle dans la continuité des travaux de requalification de la Rue Quintaine/St Roch.

Madame Nicole RIVOLLIER, adjointe sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention à intervenir entre la SCI les 2 R et la Commune telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférent.

Le Secrétaire de Séance
Bernard DESLOIR



ROZIER EN DONZY, le 27/11/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

